



**COUPE DES ÎLES D'OR**  
**Dimanche 3 mars 2024**  
**Grade 5B**  
**COYCHyères**

**AVIS DE COURSE**

*Prescription de la FFVoile :*

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**Préambule**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

**1 REGLES**

**L'épreuve sera régie par :**

- 1.1** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.3** les règlements fédéraux,
- 1.4** le système de course HMS en vigueur,
- 1.5** le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6** le cas échéant, le SYRNIN.
  
- 1.7** Règles modifiées :  
La RCV E2.1(c) est supprimée

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront disponibles après 8h30 le 3 mars 2024 en version électronique à l'adresse suivante [www.coych.org](http://www.coych.org).

### 3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [www.coych.org](http://www.coych.org).

### 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) série(s) DF 95

4.2 Les concurrents admissibles doivent s'inscrire en ligne et régler frais d'inscription requis [www.coych.org](http://www.coych.org) plus tard le 2 mars 2024.

4.3 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

### 5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : **10 € à régler obligatoirement en ligne sur l'espace dédié [www.coych.org](http://www.coych.org) (ouverture des inscriptions en ligne le 21 février 2024 et jusqu'au 2 mars à 12h00)**

### 6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 9h30 à partir du classement des coureurs au jour de l'épreuve

### 8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

3 mars de 8h30 à 9h30

8.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
3 mars 2024	10h	Courses en flotte à suivre

### 10. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

### 11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

### 12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : les 3 premiers de l'épreuve

## **13 PROTECTION DES DONNÉES**

### **13.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **13.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**COYCH**  
**Espace Nautique**  
**14 avenue du Dr Robin**  
**83400 HYERES**  
**Tel : 04 94 38 61 67 / Mobile : 06 25 62 24 80**